

GUIDE DE SAISIE DU SERVICE D'UN ENSEIGNANT PERMANENT

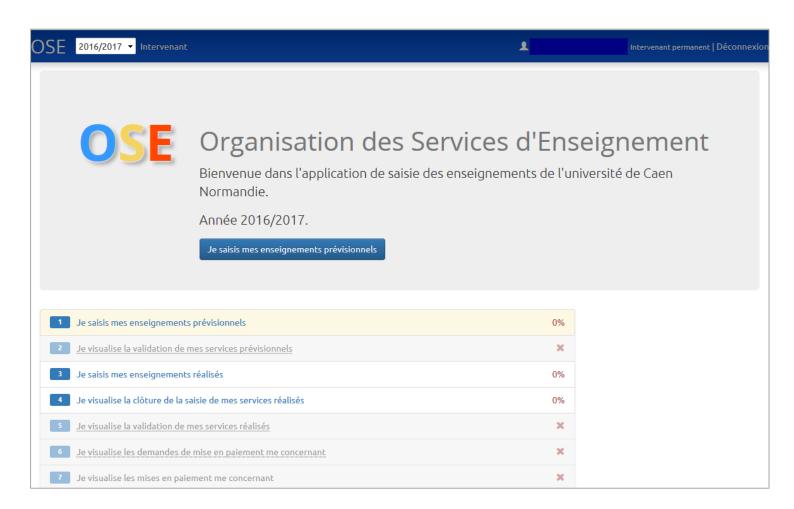
Enseignants-chercheurs, 2nd degré, ATER, PAST, Doctorants avec enseignement, Lecteurs, Maîtres de Langue

1- Connexion à OSE

Allez sur https://ose.unicaen.fr et authentifiez-vous avec votre Persopass.

La saisie de votre service est possible dans un délai imparti (une période de saisie pour le service prévisionnel, une autre pour le réalisé).

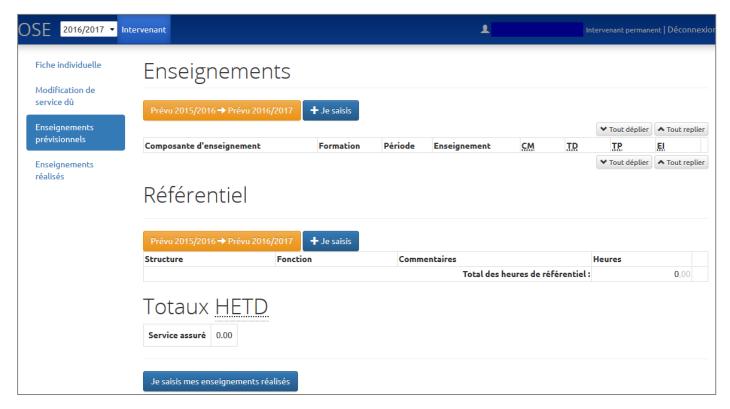
En fonction de votre statut, votre service statutaire est adapté automatiquement.





2 - Saisie du service prévisionnel :

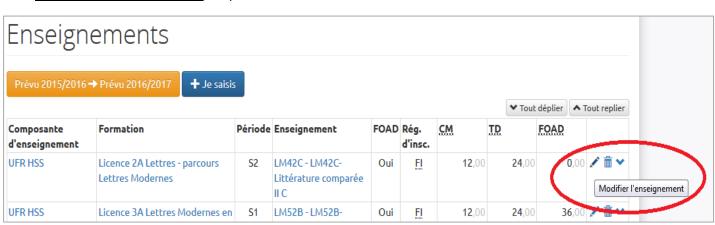
a. Saisie des enseignements :



Afin de faciliter votre saisie, vous avez la possibilité de récupérer votre service prévisionnel validé de l'année précédente, puis de le modifier si besoin (ajout ou suppression d'un enseignement).

Prévu 2015/2016 → Prévu 2016/2017

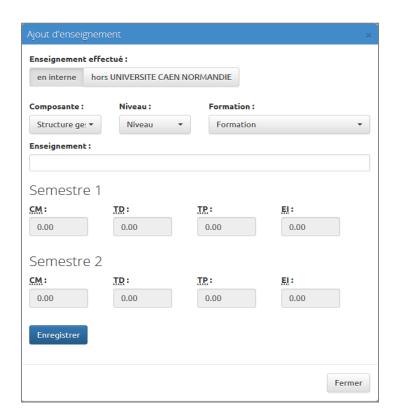
Pour modifier un enseignement, cliquez sur l'icône



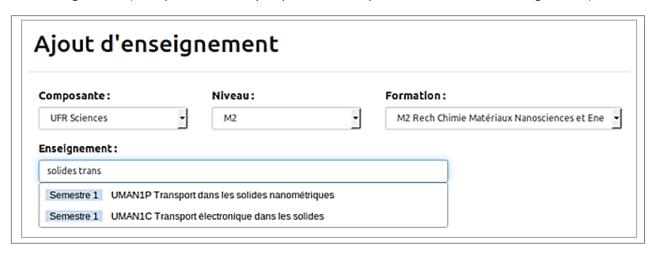




Pour ajouter un enseignement, cliquez sur



Vous devez choisir la composante dans laquelle vous interviendrez, le niveau (Licence, Master...), la formation, puis choisir un enseignement (vous pouvez entrer quelques mots clés pour rechercher votre enseignement).



Entrez le nombre d'heures que vous effectuerez, au 1er et/ou au 2nd semestre.

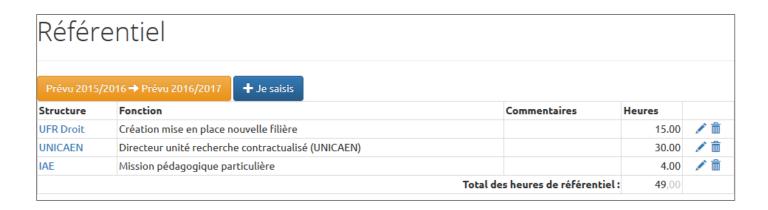
Pour information, « EI » = « Encadrement individualisé » (de stage, de projets, de mémoires, etc.)

Enregistrez votre saisie.



b. Saisie du Référentiel :

La saisie suit la même procédure que la saisie des enseignements :



c. Récapitulatif des enseignements et référentiel prévisionnels saisis :

Totaux HETD	
Service Du	192,00
Service assuré	438,48
Dont enseignements	192,00
Heures complémentaires	246,48
Dont FI	139,06
Dont FC	18,94
Dont rémunération FC D714-60	60,48
Dont référentiel	28,00

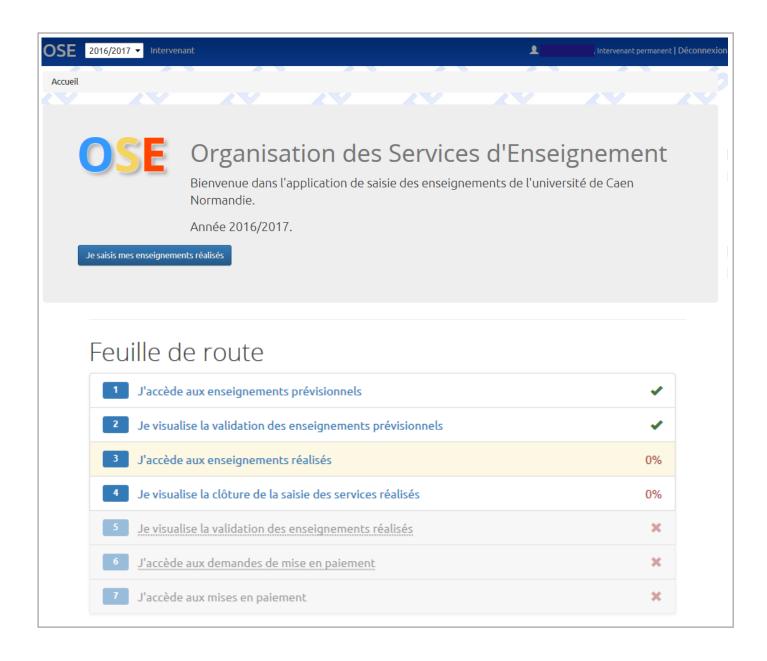


2- Validation des enseignements prévisionnels par le responsable administratif de votre composante d'affectation

Le responsable administratif est prévenu que vous avez effectué la saisie de votre service prévisionnel. Il peut donc procéder à la vérification puis la validation de votre service prévisionnel.

De la même manière, il valide ensuite votre référentiel prévisionnel.

Vous êtes ensuite averti que le responsable administratif de votre composante a effectué les validations :



Lors de la saisie de votre service réalisé, vous pourrez procéder de la même manière, en récupérant le service prévisionnel que vous aurez saisi lors de la phase décrite ci-dessus.